



HOLSTEIN E-xpo

Règlement 2021

Préambule :

Le Covid 19 a impacté de façon importante tous les pans de la société, l'élevage laitier n'a pas été épargné, ni le monde des concours Prim'Holstein. Nous vivons donc un moment exceptionnel avec la privation de pouvoir admirer de belles vaches sur les rings et personne ne sait aujourd'hui jusqu'à quelle date cela peut durer. Malgré tout, il existe toujours de bonnes vaches et notamment de nouvelles jeunes qui mériteraient d'être présentées au plus grand nombre. Prim'Holstein France propose de le faire d'une manière nouvelle afin de compenser l'annulation de nos différentes rencontres

L'opportunité est donc donnée aux adhérents de Prim'Holstein France de montrer leurs meilleurs animaux du moment et de les confronter sur la base d'un concours par vidéo interposée
Les vaches seront jugées par un groupe de juges agréés et les internautes.

Conditions de participation :

Être éleveur français et adhérent à Prim'Holstein France.

Être propriétaire et détenteur des animaux proposés (n° de cheptel faisant foi au jour de l'inscription). Les copropriétés seront prises en compte dans le cas où tous les co-propriétaires sont adhérents à Prim'Holstein France (bulletin d'adhésion 3^{ème} collège disponible sur demande)

Aucune norme de production n'est exigée.

Les animaux doivent être de race pure avec une filiation paternelle et maternelle validée.

Inscription :

Chaque éleveur pourra inscrire 5 animaux maximum par édition.

L'inscription au concours est gratuite.

Un animal pourra participer à d'autres éditions sauf celle qui suit immédiatement l'édition où il participait. Une nouvelle participation doit se faire avec une nouvelle vidéo. Par contre, les championnes ne pourront pas participer à d'autres éditions pendant la même lactation.

Organisation :

A chaque édition, les vaches seront réparties en sections (et sous-section éventuelles).

Toutes les gagnantes de section pourront participer au championnat.

PHF se réserve le droit de modifier le calendrier et en fera la publication sur le site internet www.primholstein.com le cas échéant.

Éléments à fournir à l'inscription :

Pour participer chaque vache devra être accompagnée par :

- Un bulletin d'inscription dûment rempli
- Une vidéo de 1'30" maximum présentant la vache tenue au licol et à la marche. La vidéo permettra de visualiser l'ensemble de la vache en en faisant le tour et donnera une bonne vision de la mamelle par des plans rapprochés. Une vue de la boucle d'identification débutera la vidéo. Nous encourageons fortement les participants à fournir des vidéos de bonne qualité.
- Une photo de la vache posée (travers, $\frac{3}{4}$ arrière, tête en bas ou en hauteur) de bonne définition uniquement pour les publications dans les palmarès. Celle-ci ne sera pas utilisée pour le jugement.

Afin que la vidéo permette un jugement en toute transparence et objectivité et dans le but de mettre en valeur le plus possible l'animal et ainsi valoriser l'image de la race, aucune publicité ni commentaire ne doit apparaître ou être entendue dans la vidéo. De même, aucune musique, image ou texte ne doit être ajoutée sur les vidéos.

Nous vous encourageons à prendre les plans suivants, la vache tenue au licol avec un présentateur en tenue correcte (type présentation en concours classique) :

- Une vue rapprochée de la boucle

- Une vue de devant
- Une vue de profil droit
- Une vue d'arrière
- Une vue de profil gauche
- Avant pis gauche
- Arrière pis
- Avant pis droit
- Vue à la marche dans le travers et de derrière
- Position à l'arrêt avec du recul

Complément technique pour les vidéos :

- Vidéo/Photo sans texte, ni logo/image apposé (sous peine de refus)
- Vidéo sans montage ni effet
- Vidéo sans musique, ni commentaire
- Vidéo au format paysage (dans le sens de la largeur)
- Qualité haute définition (format .mp4 ou .mov)
- Peut être prise avec un smartphone de dernière génération, ou toute caméra numérique
- Fichier à transmettre au format numérique, via un service d'échange de fichier (type Wetransfer).

Conseils vidéo :

- Attention au contre-jour et aux zones trop à l'ombre
- Choisir un environnement mettant en avant l'animal
- Limiter les mouvements de caméra,
- Pas de zoom, mais se rapprocher des parties de la vache à souligner

Préparation des vaches :

Aucune demande de préparation particulière n'est demandée. Il est du ressort de chaque éleveur d'assurer la préparation dans le respect des bonnes pratiques d'élevage et du respect du bien-être animal. En particulier, une vidéo avec un animal présentant une mamelle avec de l'œdème ne sera pas exposé.

Classement des sections :

Un groupe de 3 juges agréés sera désigné pour juger les sections.

Le classement des internautes sera comptabilisé par le nombre de Like.

Le classement se fera uniquement sur les caractères morphologiques et sera une synthèse du groupe de juges et des internautes.

Les vaches seront réparties par numéro de lactation. En fonction du nombre de participants, l'organisateur se réserve le droit de fusionner ou scinder les sections et championnats.

A chaque édition du concours une Championne Espoir, une Réserve Championne Espoir, une Championne Jeune, une Réserve Championne Jeune, une Championne Adulte, une Réserve championne Adulte, une Grande Championne et une Réserve Grande Championne seront désignées. L'organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si le nombre de participants est insuffisant.

Conditions d'annulation

PHF se réserve le droit, si le nombre d'animaux n'est pas suffisant ou pour toutes autres raisons, d'annuler ou de reporter une édition du concours virtuel. Aucun dédommagement ou indemnité ne sera due.

Droits

Les participants garantissent qu'ils sont les auteurs des photographies et vidéos soumises à ce concours et s'engagent à céder gracieusement à PHF les droits d'exploitation et de reproduction de ces productions, intégralement ou par extraits. Les photographies et vidéos pourront être exploitées dans le cadre de la promotion, de la communication et de la valorisation de la race Prim'Holstein.

Le participant garantit que les prises de vue ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes, animaux ou lieux concernés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des personnes, sujets ou propriétaires des lieux privés visibles pour l'utilisation prévue dans le présent règlement.